

Axelle Champ
Candidate aux élections municipales 2020
Pour la commune de Névache

Au Conseil d'Administration,
et aux membres de l'association,
Eau-Secours-Briançonnais,
Névache, le 11 mars 2020,

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à votre courrier en date du 3 mars, veuillez trouver ci-dessous quelques éléments de réponses.

A1) La municipalité actuelle a largement augmenté le prix de l'eau. Par ailleurs, elle a aussi engagé des travaux importants de rénovation des réseaux de distribution. Pour autant, nous n'avons aucune information complète au sujet de ce dossier. Et il m'est très difficile, en l'absence de données, de prendre position sur un tel point.

A2) La commune de Névache a confié la gestion de l'eau à la SPL ESH-D. Le principe de la SPL présente des avantages, notamment pour la passation de contrat. Cependant, je conserve l'idée que la gestion indépendante de cette compétence serait un moyen plus sûr pour l'avenir.

A3) D'ici 2026, plusieurs élections auront eu lieu. Déjà aujourd'hui, au Gouvernement, des sénateurs s'expriment en la défaveur de cette disposition. Par ailleurs, l'AMF a interpellé le Président de la République à plusieurs reprises. Il est important, d'autant plus pour nos communes de montagne, de pouvoir garder cette compétence. Les élus devront se mobiliser pour faire entendre ce choix !

A4) Les associations d'usagers doivent être un interlocuteur prioritaire dans le pilotage du service public. Depuis plusieurs années, les usagers du Briançonnais se sont regroupés pour défendre leurs droits. Leur connaissance du sujet est souvent bien supérieure à nombre d'élus.

B1) Pour le bien commun, il est important de poursuivre le processus de rupture anticipée du contrat.

De même, il importe de régulariser les servitudes d'utilité publique sur l'ensemble du territoire.

B2) Ma première réflexion m'amène à rechercher la possibilité de diminuer les volumes traités en station. En effet, on sait que, par endroits, les eaux de pluie sont collectés dans les mêmes réseaux que les eaux usées. Ne pourrait-on pas les séparer ? Ce qui n'a pas besoin d'être traité constituerait une première économie si les volumes ne passaient pas par une station d'épuration.

B3) Comment se prononcer sur cette question avant la fin de la procédure de rupture ?

B4) Il me paraît davantage pertinent de réfléchir à nos usages (voire un mode alternatif d'assainissement ?) avant de lancer un tel projet qui sera de nouveau dépassé dans quelques années.

B5) Idem A4.

C1) L'eau est un bien précieux. En ce sens, nos aïeux le respectaient davantage. Nous avons une richesse immense : des km de canaux d'irrigation parcourent les paysages Briançonnais. Les restaurer permettrait de favoriser les espaces de jardins partagés et une utilisation de la ressource « au fil de l'eau ». Par ailleurs, au vu des saisons sèches, il faudrait mettre en place davantage de réserves.

C2) Le développement touristique ne doit pas se concentrer sur des produits d'appels tels que les plans d'eau. Nous avons suffisamment d'autres ressources à mettre en avant !

D1) La question du prix de l'eau (et de l'assainissement) est une question qui revient très fréquemment de la part des électeurs. La municipalité ne pourra pas faire l'impasse sur ces sujets. Par ailleurs, je suis surtout favorable à la diffusion d'une information claire auprès des citoyens. Répondre en quelques mots aux questions simples, de type *Qui gère l'eau dans ma commune ? Qu'est-ce qu'une SPL ? Comment cela fonctionne ?* Etc.

D2) Dans la mesure du possible, notre commune ne comptant qu'un seul délégué à la Communauté de Communes.